

# COMMUNE DE CHARRIN

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Hervé GARÇON, Jean-Pierre MARTIN, Florent PERROT et Gilles TEULADE ; MMES Sandrine LABORDE, et Aurore PUYDEBOIS.

Excusée ayant donné procuration : Mme Eléonore MAITZNER à Mme Aurore PUYDEBOIS

Absents : Mmes Cécile MEYER et Dominique COLY

Secrétaire : Monsieur Hervé GARÇON

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2022 :**

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 20 juin 2022 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Les élus acceptent à l'unanimité.

### **DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 qui précise les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction de correspondant incendie et secours. Il convient de nommer ce correspondant avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Monsieur Serge CAILLOT demande donc s'il y a des volontaires pour cette fonction. Monsieur Hervé GARÇON se porte volontaire et est élu à l'unanimité correspondant incendie et secours.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DE MADAME DOMINIQUE PERRIN**

Monsieur Serge CAILLOT rappelle que le contrat à durée déterminée de Madame Dominique PERRIN a pris fin le 1er septembre 2022 et propose aux élus de le renouveler.

Il explique que Madame Dominique PERRIN voudrait arrêter la garderie du matin de 7h00 à 7h30 et qu'il faudra trouver une solution pour ce problème. Monsieur Patrick BERNARD interroge Monsieur le Maire afin de savoir si la commune est dans son droit de demander à un employé de venir travailler pour 30min. Il répond que oui.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole pour expliquer que les élus n'ont pas d'informations sur les horaires et missions précises des agents, il souhaite avoir un récapitulatif de cela pour chaque service afin de pouvoir se positionner sur les temps horaires pour les renouvellements de contrat. Monsieur Christophe AUGER est d'accord avec cette idée. Ce travail sera fait et fourni aux élus. Il poursuit en demandant pourquoi Madame PERRIN est toujours en poste de 12h00 à 13h30 à la cantine puisque les 2 services mis en place pendant le Covid ne sont plus tenus. Il précise que cela engendre une augmentation des dépenses de personnel et qu'il serait judicieux de trouver une autre organisation pour ce temps méridien. Il est précisé qu'il y a plus d'enfants à la cantine et que Madame Sabrina LE DUC prend sa pause de 12h50 à 13h10. Monsieur GARÇON souhaiterait que Madame Sabrina LE DUC prenne sa pause l'après-midi pendant la sieste des enfants. Madame Aurore PUYDEBOIS et Monsieur

Patrick BERNARD précisent que cela n'est pas possible car l'institutrice Madame AUROUSSEAU souhaite que Madame LE DUC soit disponible et présente pendant la sieste. Monsieur Christophe AUGER prend la parole et précise que l'organisation du personnel est fragile et que chacun n'est pas assez polyvalent puisque chaque personne ne peut pas en remplacer une autre en cas d'absence.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Dominique PERRIN à l'identique pour une durée de 12 mois et qu'il sera revu et réajusté lorsque les éléments sur l'organisation du personnel seront fournis.
- que la décision des 30 minutes de garderie du matin sera également prise suite aux éléments fournis.

### **DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur Serge CAILLOT explique qu'une décision modificative est nécessaire suite à la révision du budget primitif 2022. Il convient donc de réajuster la ligne des dépenses imprévues en investissement.

Le Conseil Municipal après examen du budget, décide de le rectifier comme suit :

#### **DÉPENSES INVESTISSEMENT**

|      |              |
|------|--------------|
| 20   | - 6 008.00 € |
| 2184 | + 6 008.00 € |

### **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE**

Monsieur Serge CAILLOT rappelle que l'Association Sportive a acheté un cabanon à 400 € pour le rangement de leur matériel et propose aux élus de les rembourser sous forme d'une subvention. Il rappelle ensuite qu'ils ont recruté une nouvelle apprentie ; Madame Cloé VOISIN qui proposera des cours de gym aux Charrinois et que les Présidents ont déposé une demande de subvention pour le paiement de cette apprentie de septembre 2022 à août 2023 pour un montant de 1 500 €. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'un service sera rendu à la commune et qu'il s'agit d'une habitante de Charrin, il fait donc savoir qu'il est pour le versement de cette subvention. Monsieur Christophe AUGER demande si une aide ne pourrait pas être demandée à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise qu'elle n'a pas la compétence sport.

Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité le versement de ces 2 subventions soit 1 900 €.

Madame Aurore PUYDEBOIS prend la parole afin d'obtenir des explications sur le mail de Monsieur Christophe EUZET adressé aux élus ; Monsieur le Maire précise qu'il avait demandé aux Présidents d'être présents ce soir pendant la réunion mais qu'ils n'étaient pas disponibles. Ils seront donc présents lors du prochain conseil en novembre. Concernant le mail, plusieurs phrases interrogent les élus « j'aimerais que l'on se rencontre avec l'ensemble du conseil pour connaître l'avis de chacun sur notre association, afin d'évaluer notre degré d'investissement en fonction de l'intérêt des élus ... » Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et rappelle que les élus sont là pour les accompagner mais pas pour leur fixer des objectifs. Monsieur Christophe AUGER précise que malgré les avis différents quelques fois, les décisions ont toujours été prises et respectées selon la majorité. La seconde phrase est « nos infrastructures sont à la limite du point de la rupture ». Monsieur le Maire précise que cette phrase se situe au niveau de la place et non au niveau de l'état des infrastructures.

Après discussion, les élus sont d'accord pour accueillir les présidents de l'Association Sportive lors du prochain Conseil Municipal.

### **DEMANDE DE COUPE D'ARBRES AU 40 ROUTE DU PETIT BOIS**

Monsieur le Maire rappelle le mail reçu de Monsieur et Madame MOUILLET demandant la coupe de 3 arbres situés dans le chemin rural du Petit Bois, afin d'éviter leur chute ; ils précisent dans ce mail que 2 adjoints se sont engagés lors de la visite de l'expert. Les élus demandent si les adjoints se sont réellement engagés auprès de Monsieur et Madame

MOUILLET, Monsieur Patrick BERNARD précise qu'il a bien constaté que les arbres étaient secs mais qu'il ne s'est pas engagé à les faire couper. Monsieur Daniel COLIN précise que ces arbres ne sont pas dangereux ; de plus, il rappelle que leur grillage est situé sur le chemin communal. Monsieur Christophe AUGER prend la parole et explique que les arbres sont sur notre chemin, que la décision de les couper ou non revient donc à la commune. Il faudra donc révéifier le cadastre afin de voir exactement où devrait se trouver leur grillage et qu'ensuite la décision de couper ou non ces arbres sera prise.

### **LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que le logement situé 5 rue du Quart est libre, l'état des lieux de sortie a été fait mais le logement est très sale. Il informe donc qu'il faut absolument nettoyer ce logement avant de le relouer ou éventuellement de faire des travaux. Il expose 3 propositions ; le nettoyage par le chantier d'insertion de la Communauté de Communes, par les employés communaux de Charrin ou par une entreprise. Après discussion, les élus sont favorables pour le lessivage du logement par les employés communaux. Monsieur Christophe AUGER précise qu'il serait judicieux que la commission travaux se rende sur place une fois le nettoyage fait.

Ensuite, Monsieur Serge CAILLOT rappelle que le logement situé 38 rue du Quart est libre et que le préavis de 3 mois a été annulé en raison des problèmes de santé du locataire, et que le bail du logement 3 rue de la Mairie sera modifié pour un bail de colocation.

### **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 25 NOVEMBRE 2019**

Monsieur Serge CAILLOT précise que lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 il avait été décidé d'un tarif de location de la salle des fêtes de 100 € pour le rassemblement des anciens élèves de l'école de Charrin. Ce rassemblement n'ayant pas pu avoir lieu avec l'épidémie du Covid, il convient de modifier cette délibération en indiquant la date réelle de la manifestation soit le 10 septembre 2022.

Monsieur le Maire poursuit en informant les élus qu'il a eu une demande de location de salle gratuitement de la part d'un employé communal. Il demande aux Conseillers leurs avis sur cette demande ; Monsieur Florent PERROT précise qu'à la mairie de Decize les employés peuvent louer la salle 1 fois par an gratuitement. Monsieur Gilles TEULADE n'est pas favorable à la gratuité mais veut proposer un tarif préférentiel. Après discussion, les élus décident qu'une fois par an les employés communaux pourront louer la salle au prix de 100 €

### **ESTRADE SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire interroge les élus sur le devenir de l'estrade de la salle des fêtes ; faut-il la laisser toute l'année et l'enlever sur demande des locataires ou inversement. Messieurs Christophe AUGER et Hervé GARÇON proposent de la mettre sur demande des locataires et de créer un tarif en fonction du temps horaire passé par les employés pour ce montage. Après discussion les élus décident à la majorité de laisser l'estrade montée et de la démonter uniquement sur demande des associations.

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE D'UN COMPTEUR ÉLECTRIQUE**

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur et Madame LITAUDON l'ont sollicité pour obtenir une autorisation de poser un compteur électrique sur une de leur parcelle où se trouve leur mobil-home. Cette parcelle n'étant pas en zone constructible cette autorisation ne peut pas leur être accordée.

### **LA POSTE : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA PAUSE DES FACTEURS**

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus qu'il a reçu Madame Isabelle DELOIRE concernant la réorganisation de la tournée des facteurs à compter de 2023 ; ils devront avoir une pause le midi et auront donc besoin d'un lieu pour manger. Monsieur Christophe AUGER soumet

l'idée dans un premier temps de leur proposer l'accès au vélo route avec les tarifs en vigueur et que les facteurs se fassent rembourser ces frais d'entrée par la Poste.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRECHE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes qui interroge les municipalités du territoire sur un lieu d'implantation d'une micro-crèche, c'est-à-dire un bâtiment existant d'environ 130 m<sup>2</sup> avec un extérieur privatif d'au moins 15 m<sup>2</sup> ou un terrain constructible. L'ensemble des élus s'accordent à dire que Charrin est trop excentré du territoire pour que ce projet se crée sur sa commune.

### **DÉPARTEMENT : OPÉRATION 1 000 ARBRES**

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que l'opération « 1 000 arbres » est relancée par le Département cette année. La commune peut bénéficier de 20 arbres fournis et plantés par le Département. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce projet et propose plusieurs lieux d'implantation ; dans la cour de l'école maternelle, au vélo route, à l'aire de pique-nique, dans la rue de la mairie en descendant de la route de Genève et enfin au futur emplacement de l'aire de jeux des enfants.

Le Département sera donc informé de la décision du Conseil Municipal et la décision des lieux exacts d'implantation sera rediscutée.

### **MODIFICATION D'HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle les horaires actuels :

Été : matin 6h30 / 23h00 hiver 6h30 / 21h00

Il propose ensuite dans un souci d'économie, de réfléchir à d'autres horaires et de ne mettre aucun éclairage l'hiver. Les élus pensent que cela serait trop dangereux pour les enfants qui se rendent aux arrêts de bus et que cela serait plus logique en été. Après discussion les élus décident donc des horaires suivants :

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 6h45 / 19h00

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : aucun éclairage

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Economies d'énergie :** Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir à différentes solutions afin de faire des économies sur les dépenses liées à l'énergie. Pour cela il propose :

- dans le bâtiment vélo route, de mettre les radiateurs en hors gel et de couper le ballon d'eau chaude
- au club house, de couper le chauffage la semaine et de trouver un système pour le week-end et que ce soit les élus qui aient la main sur ce chauffage.

**Fossé route du Petit Bois :** Monsieur Serge CAILLOT informe le Conseil Municipal qu'il a été alerté par Monsieur Henri BONGARD concernant le fossé devant chez lui ; l'eau mine le côté de la bande de roulement ce qui devient dangereux. Monsieur Hervé GARÇON se rendra sur place pour constater ce problème.

**Visite salle des fêtes :** Monsieur le Maire rappelle qu'une représentation de théâtre en partenariat avec la Communauté de Communes aura lieu le 13 novembre à la salle des fêtes. Pour cela Monsieur Didier CORNU agent de développement culturel voudrait visiter la salle le 5 octobre prochain. Monsieur CAILLOT demande à Monsieur Patrick BERNARD s'il peut se charger de cette visite. Il confirme sa présence.

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour est terminé et laisse la parole aux élus.

Monsieur Hervé GARÇON informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion il a travaillé sur les demandes des institutrices du dernier conseil d'école. Les rideaux ont été réparés, le meuble repeint et 2 meubles de rangement ont été commandés pour la classe de

Madame DETRONCHET. Concernant la classe de Madame ROBIN, un écran de projection a été commandé, un éclairage pavé LED a été installé ainsi qu'une nouvelle prise. Il s'est également entretenu avec elle et lui a demandé de revoir la disposition de sa classe afin de pouvoir prévoir des investissements futurs. L'ensemble du conseil qui a visité cette classe, valide cette demande.

Madame Sandrine LABORDE prend la parole et informe les élus qu'à l'aire de pique-nique un panneau d'information a été enlevé et que cela rend le virage dangereux ; elle demande s'il est possible de remettre quelque chose à la place. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il faut une autorisation de la DDT et que cela est très compliqué.

Monsieur Hervé GARÇON reprend la parole et rappelle aux élus que le bornage des 3 parcelles au Petit Bois était à refaire par le géomètre. Il l'a donc recontacté afin de reborder ces terrains, il présente le nouveau plan proposé par le géomètre qui est validé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le panneau « terrains à vendre » situé au croisement de la route de Genève et de la rue des Montées a été détruit lors du violent coup de vent du mois de juin et demande l'autorisation de le faire refaire ; les élus acceptent.

Monsieur Hervé GARÇON informe le Conseil Municipal que le 27 septembre une réunion se tiendra à la salle des fêtes avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne concernant le désenrochement des épis à la Loire. Il souhaite connaître la position des élus sur ce sujet afin de se positionner lors de cette réunion. Les Conseillers Municipaux sont contre ce projet.

Enfin, il termine en précisant aux élus que les terrains exploités par Monsieur Emmanuel MOQUET seront bientôt exploités par une autre personne et qu'il faudra absolument avant la signature du nouveau bail, redéfinir les parcelles constructibles et donc notifier dans le bail que la commune pourra disposer de ces parcelles dès qu'elle le souhaite.

Fin de la séance : 21h10